

« Aide aux devoirs »



Objectifs

- Avancer les parents dans la gestion des devoirs des enfants qui rentrent tard à la maison
- Permettre aux enfants, la réalisation de leurs devoirs scolaires et leur apporter l'aide d'un adulte en cas de besoin.
- Offrir aux enfants un temps et un cadre pour la réalisation de leur travail scolaire en complément des activités proposées par l'accueil périscolaire.

Organisation générale

L'aide aux devoirs sera proposée les lundis et jeudis de 17h45 à 18h15 dans les locaux de l'accueil périscolaire « les p'tits écureuils. »

Cette activité sera encadrée par l'équipe d'animateurs périscolaires.

Elle s'adresse aux enfants inscrits à l'année à l'accueil périscolaire géré par l'association Familles Rurales de Martinet. A défaut de la mise à jour de son dossier annuel, votre enfant ne pourra pas participer à l'aide aux devoirs.

Aucun supplément ne sera demandé aux familles puisque l'aide aux devoirs est proposée dans le cadre de l'accueil périscolaire qui lui est payant (se référer au tableau tarifications de l'accueil de loisirs)

L'enfant inscrit au service doit être respectueux et volontaire. Si l'enfant ne souhaite pas prendre ce temps pour faire ses devoirs, l'équipe d'animateurs l'y encouragera mais ne le forcera en aucun cas. L'équipe ne pourra pas être tenue pour responsable si le travail de l'enfant n'est pas fait.

Il s'agit d'un service d'accompagnement et en aucun cas de soutien scolaire. L'animateur est présent pour orienter et conseiller mais les enfants effectuent leurs devoirs sans appui pédagogique. Les familles devront impérativement avoir un regard sur le travail effectué par leur(s) enfant(s) au retour à la maison.

Modalités d'inscription

L'activité « aide aux devoirs » débutera le lundi 8 mars 2021.

Les familles qui souhaitent que leurs enfants participent à cette activité devront informer l'équipe périscolaire. Un mail devra être envoyé au centre en indiquant si l'enfant participera de manière occasionnelle (par exemple : les lundis des semaines paires ...) ou de façon permanente à ce service. Les familles pourront bien sûr revenir sur cette inscription au courant de l'année par un simple mail.